

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE ENQUÊTE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Comme le ministre peut le constater, madame le Président, il y a à la Chambre des députés qui viennent d'Halifax, d'Ottawa et d'ailleurs, y compris maintenant Victoria . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et Esquimalt.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . sans oublier Esquimalt, où le même phénomène s'est produit. Si d'autres députés étaient au courant de situations analogues et les lui signalaient, le ministre accepterait-il de les examiner? Il se pourrait bien qu'en l'occurrence le ministre ait été mal informé par ses collaborateurs.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'espère ne pas avoir été mal informé par mes collaborateurs, mais je promets au député de me renseigner parce que si le phénomène existe vraiment, cela m'inquiète beaucoup.

M. Nielsen: Il existe vraiment.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau les rapports du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné les pétitions présentées par des députés le jeudi, 28 avril 1983, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

Mme le Président: Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux . . .

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une déclaration du ministre des Transports (M. Pepin). Il a disparu. Je regrette, madame le Président, mais le ministre a quitté son siège.

Mme le Président: S'il s'agit bien d'un recours au Règlement, je vais l'entendre, mais . . .

M. McKnight: Je ne tiens plus à invoquer le Règlement, madame le Président.

PÉTITIONS

M. PARKER—LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE DU SUD-EST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, je veux présenter une pétition au nom de mes électeurs de Kootenay-Est-Revelstoke au sujet de la participation fédérale à l'exploitation des gisements charbonniers de leur région. Le gouvernement canadien a contribué au financement et à l'exploitation de nouvelles mines de charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique, ce qui risque certes de nuire sérieusement à la production charbonnière du sud-est de la Colombie-Britannique et à l'accès de celle-ci aux marchés colombiens, et partant de faire disparaître des emplois qui existent déjà dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Plus de 2,000 personnes ont signé cette pétition. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de s'assurer que les mines de charbon déjà en exploitation dans le sud-est de la Colombie-Britannique puissent continuer d'écouler sur tous les marchés colombiens l'équivalent de leur pleine capacité de production.

Les pétitionnaires ne cesseront d'espérer comme il se doit.

M. MALONE—LE TARIF-MARCHANDISES DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, il est de mon devoir, comme député de Crowfoot, de présenter aujourd'hui une pétition de 1,277 électeurs du sud-est de ma circonscription, au sujet de l'initiative que prend le ministre des Transports sur les transports de l'Ouest. Les pétitionnaires énumèrent six principes qui leur font juger la proposition inacceptable et ils demandent que ces principes président à toutes les modifications qui pourraient être apportées à la mesure législative devant être présentée incessamment.

* * *

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MODIFICATION CONCERNANT L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton) demande à présenter le projet de loi C-684, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne).

—Madame le Président, le projet de loi a pour but d'autoriser les médecins désignés d'hôpitaux choisis, et surtout de clinique de traitement du cancer, à prescrire de l'héroïne pour soulager la douleur, en empêchant que l'héroïne soit détournée à des fins illégales, d'ouvrir un débat public sur cette question importante et de conduire à une solution. Le projet de loi comble aussi les vœux de 91 p. 100 des électeurs de Nepean-Carleton qui ont répondu favorablement à un questionnaire sur le sujet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)